

LA GAZETTE DE NAILLAT



AVRIL 1999

N°37

LA PIERRE EUBERTE-LA VALETTE

Le mot du Maire

C'est malheureusement un terrible accident de la circulation qui a marqué ce début d'année et endeuillé une nouvelle fois une famille naillatoise. L'émotion a été grande et profondément ressentie dans notre commune et dans la région.

C'est la deuxième fois, souvenez-vous de l'accident d'Azérables, que de jeunes naillatois perdent la vie dans d'effroyables conditions. Notre souhait à tous c'est que cette triste série prenne fin.

Dans les affaires communales le vote du budget 1999 a été le point d'orgue de nos activités.

Les grandes lignes en sont la poursuite de la rénovation de la salle des fêtes (isolation de la toiture et peinture) et du secrétariat de mairie, travaux de voirie, achat de conteneurs pour la collecte des déchets ménagers.

J'espère que l'obtention des subventions nous permettra de débiter la mise en place de l'éclairage public dans le tiers des villages bénéficiant des normes pour son installation, renforcement du réseau électrique du bourg et mise en souterrain des lignes pour une première tranche, création d'un emploi d'agent d'entretien, notamment pour la conduite du tractopelle.

Etat Civil

NAISSANCE

Le 28 Janvier 1999 : Tanguy DARMON ; Les Fougères

NOS FÉLICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS.

DÉCÈS

Le 13 Février 1999 : Christophe BOURLIAUD ; Azat

Le 16 Février 1999 : Clément PENOT, Poulignat

Le 20 Février 1999 : Gilbert AUROUX, Le Grand Couret

Le 28 Février 1999 : Lucien BARRET, Le Grand Bougoueix

Le 28 Mars 1999 : Lucienne MICARD, le Mandement

NOUS PARTAGEONS LA PEINE DE CEUX QUI LES ONT AIMÉS.

CONSEILS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence d'Alain Navarre, maire.

Séance du 5 Mars 1999

Subvention DGE pour l'année 1999 : Le Conseil Municipal décide de demander une subvention pour les dossiers suivants :

- achat de conteneurs à ordures ménagères pour un montant de 81 752 F,00 HT subventionnable à 35 %

- éclairage public des villages pour un montant de 328 215 F HT subventionnable à 35 %.

- aménagement du centre bourg (enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques) pour un montant de 636 051 F HT subventionnable de 35 à 85 % suivant la nature des travaux.

Règlement du service de distribution d'eau et du service d'assainissement : Approbation des deux règlements proposés par la DDAF et conforme à la réglementation en vigueur. Chaque abonné sera destinataire d'un exemplaire.

Modification du tableau des effectifs : Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'ATSEM 1 ère classe à compter du 1er Janvier 1999.

Centre de tri des Grandes Fougères : Après consultation de la demande d'autorisation d'installation d'un centre de tri à côté du centre d'enfouissement des Grandes Fougères de Noth, le Conseil Municipal s'interroge sur la protection incendie du site. En effet, il n'est prévu que 3 RIA et des extincteurs et aucun gardiennage la nuit ou les jours de fermeture.

Classement de la voirie communale : Le Conseil Municipal donne son accord de principe au nouveau tableau établi en collaboration avec les services de l'Équipement qui dénombre 81 491 mètres de voirie communale. Une enquête publique réglementaire sera effectuée.

Réhabilitation du petit patrimoine : Suite à un courrier de la Charte du Pays Dunois, il est proposé de demander des subventions pour rénovation de la fontaine de la Vergne, du Pont de bois de Pécut et du lavoir des Villettes.

Maintien des gendarmeries en Creuse : Le Conseil Municipal décide de soutenir l'action pour leur maintien en zone rurale.

Séance du 31 Mars 1999

COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 1998

Commune : Ils font apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de 435 560 F,12 (dépenses 2 374 597 F.17, recettes 2 810 157 F.29) et un déficit d'investissement de 320 542 F.23 (dépenses 715 295 F.50, recettes 394 753 F.27).

Eau et assainissement : Ils font apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de 270 F.29 (dépenses 349 994 F.69, recettes 350 264 F.98) et un excédent d'investissement de 134 964 F.42 (dépenses 77 746 F.45, recettes 212 710 F.87).

Les deux comptes administratifs ainsi que les comptes de gestion ont été approuvés.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 1998 :

Compte tenu des résultats cumulés, il est décidé d'affecter :

Commune : 535 265 F.08 pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement et 504 978 F.58 en reprise d'excédent de fonctionnement à reporter au Budget Primitif 99.

Eau et assainissement : 13 749 F.80 en reprise d'excédent de fonctionnement à reporter au Budget Primitif 99.

BUDGET PRIMITIF :

Commune : Les recettes prévisionnelles de la section de fonctionnement (résultat 1998 inclus) s'élèvent à 3 166 436 F. La part affectée aux dépenses étant de 2 161 104 F, une somme de 1 005 332 F peut être dégagée pour l'investissement.

Les principales recettes de fonctionnement sont : les dotations d'État et subventions (1 396 661 F), les contributions directes et allocations compensatrices (1 012 288 F) et les produits de l'exploitation (142 130 F). Les principales dépenses sont : frais de personnel et charges (988 024 F), les charges d'entretien et de fonctionnement à caractère général (563 900 F), les contingents et participations (442 500 F).

Les taux d'imposition sont inchangés par rapport à 1998.

Eau et assainissement : Les recettes prévisionnelles de la section de fonctionnement (résultat 1998 inclus) s'élèvent à 442 470 F. La part affectée aux dépenses étant de 398 402 F, une somme de 44 068 F peut être dégagée pour l'investissement.

La principale recette de fonctionnement est : redevances et vente d'eau (368 300 F).

Les principales dépenses sont : amortissements (130 863 F), charges d'entretien (72 484 F), et fournitures (principalement électricité) (62 000 F).

PRINCIPAUX TRAVAUX PRÉVUS POUR 1999

: Ouverture de la piste du Teilloux (11 850 F), goudronnages à la Barde (5 040 F), aux Villettes (2 800 F), aux Aires (4 000 F), des Aires aux Quarts (56 980 F) et de la Salesse aux Quarts (86 100), au Bost (5 800 F) et route des Salamons (40 000 F), isolation projetée et peinture au Foyer Rural, éclairage des villages, achat de conteneurs à ordures, aménagement du Centre Bourg, restauration du tableau de l'église, aménagement de la mairie et acquisition de mobilier et matériel.

SUBVENTIONS : Elles sont reconduites pour les mêmes montants sauf celle pour le Tour Cycliste du Canton qui est portée à 5 000 F compte tenu de son départ et de son arrivée à Naillat.

Une subvention de 360 F est accordée à l'association des Clochers Tors d'Europe pour la publicité du clocher de l'église.

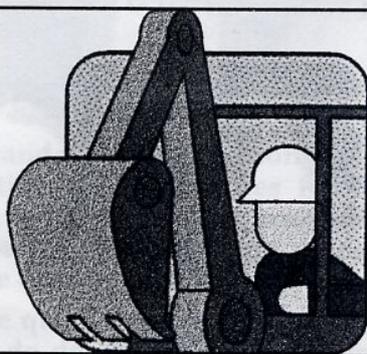


CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN : Il est décidé de créer un poste à compter du 1er Juin 1999.

INFORMATIONS

CRÉATION DU POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN :

Le conseil a décidé de créer un poste à compter du 1er Juin 1999. La personne recrutée devra être titulaire du permis C (condition obligatoire), avoir une expérience en tractopelle, des connaissances en mécanique, être sérieuse et polyvalente. Les candidats doivent se faire inscrire en Mairie au plus tôt.



AVEC LES ANCIENS D'ALGÉRIE

Les anciens d'Algérie ont cette année commémoré le 19 mars à Naillat. Cette cérémonie cantonale a été marquée par le dépôt d'une gerbe aux monuments aux morts en souvenir des 30 000 soldats tombés au combat. Le 10 avril au foyer rural, cent vingt adhérents de la F.N.A.C.A. se sont réunis pour leur Assemblée Générale terminée également par une manifestation aux monuments aux morts. Félicitations aux membres du comité local pour leur dynamisme.

SERVICE NATIONAL :

Service National : Les filles et les garçons nés en Avril, Mai et Juin 1983 doivent se faire recenser à la mairie durant ces trois mois et dès l'âge de 16 ans.

PRIME à la VACHE

Les demandes sont à retirer à la mairie avant le 15 Juin 1999.

COLLECTE de FERRAILLE

Les personnes intéressées doivent se faire inscrire en mairie. Une collecte sera organisée les 1er et 2 Juin 1999.

EPANDAGE des BOUES du LAGUNAGE

Les agriculteurs qui désirent recevoir les boues du lagunage, environ 500 m³, sont priés de le signaler à la mairie. Cette opération est prévue pour l'automne.

RECENSEMENT de la POPULATION 1999

Les comptes exacts ne seront connus qu'en fin d'année. Toutefois une première estimation donne une fourchette de 630 à 650 personnes pour notre commune. Une baisse de la démographie comme dans toute la Creuse.



ASSOCIATIONS et DIVERS



CLUB DES AINES

Le **Dimanche 21 février à 14h30** l'anniversaire des 20 ans de la création du club a été particulièrement réussi. Tous les adhérents présents ont pu admirer l'exposition de photos. La présence de Mme Guillon, Présidente Départementale des Clubs Ruraux a été appréciée par tous.

CALENDRIER du TRIMESTRE

Dimanche 25 avril à 15 h:Thé dansant avec l'orchestre JEAN'RY'S.

Le repas pour la fête des Mères aura lieu cette année **le dimanche 16 mai à 12h30** au restaurant CHEZ NICOLE à Naillat.

Un voyage de 3 jours en ALSACE est prévu **les 22, 23, et 24 juin** prochain. Les personnes intéressées peuvent dès maintenant se procurer un programme détaillé chez les membres du bureau.

COMITE DES FÊTES

Le comité a connu un beau succès lors de la dégustation de sa choucroute en février, manifestation suivie d'un concours de belote en mars. Il prépare activement la prochaine course cycliste à Naillat du tour du canton.

18e TOUR DU CANTON le 17 AVRIL à NAILLAT:
Cette épreuve annuelle se déroulera donc cette année dans notre commune avec le départ à 14h . Elle se disputera sur une distance de 145 km. Les coureurs feront partie de l'ELITE 2 et NATIONALE 1.12.2.
L'arrivée est prévue aux alentours de 17h30 après 2 passages dans le bourg.



ANNIVERSAIRE de L'ÉPICERIE

L'épicerie "AU PANIER GOURMAND" vient de clôturer son premier exercice avec un bilan satisfaisant. A cette occasion, une tombola gratuite a été organisée, 150 lots ont été gagnés au grattage et 9 gros lots au tirage qui a eu lieu le mardi 6 avril au foyer rural, en présence du maire et de nombreux conseillers municipaux et personnes de la commune. La soirée s'est conclue par un vin d'honneur offert par Myriam et Stéphane!

Nous félicitons les heureux gagnants ainsi que tous les clients qui, de part leur confiance, ont participé à cette réussite.

Ne doutant pas que cette tendance se confirmera , nous vous disons à bientôt et merci!

Votre épicerie au Panier Gourmand.

LISTE DES GAGNANTS

Le répondeur téléphonique : VINCENT Virginie

La cafetière : DESVILLETES A. Sophie

Le tournevis électrique : GUILLON Roland

Le dauphin en peluche : CAILLAT Maurice

La table à repasser : JEANNETY

Le lot de 2 plats : TIXIER Christelle

Le lot de 5 casseroles : THEVENOT S.

Le service à tarte de 14 pièces : PEINTURIER J.L.

Le lot de serviettes éponges : POMMARET

Bravo à Myriam et Stéphane pour votre dynamisme, votre sympathique accueil et nous vous disons "bon vent"!

